

Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 30 avril 2019

(Rédigé par l'AAPE)

- Présents: 20 Présents (cf feuille d'émargement) le quorum est atteint.

La séance débute à 18:15

- Point 1 : Adoption du PV du 7 mars 2019 :

Adopté à l'unanimité

- Point 2 : Conventions et contrats :

Le contrat de location des photocopieurs est renouvelé pour 5 ans avec le même prestataire qui donne entière satisfaction (avec une augmentation du coût de la prestation de l'ordre de 400€ par an).

Vote sur les conventions et contrats : Adopté à l'unanimité

- Point 3 : Compte financier 2018 :

Présentation exhaustive des comptes qui n'appellent pas de remarques particulières.
En voici le compte rendu :

Le montant des subventions de fonctionnement émises par le Conseil départemental s'élève à 160 425.83 €, dont 12 574.79 € de subvention de recours à des prestataires privés de nettoyage, 3 624 € de subvention de nettoyage espaces verts, et 1058.84 € de réparation des fenêtres du bureau de la Principale adjointe avancés par l'établissement. A cela s'ajoutent les recettes de la classe Ulis (405.55 €) et l'aide à la demi-pension (2347 €).

Les subventions de l'état (Papet) ont été utilisées à hauteur de 17 402.74 € pour les dépenses traditionnelles en carnets de correspondance (1 641.60 €), droits de reprographie (1 179.75 €), manuels scolaires (5 611.72 €), projets culturels (940.50 €), et 7 529.17 € pour les fonds sociaux (en hausse) ainsi que 500 € pour le CESC.

Les consommations d'eau et d'électricité restent du même ordre de grandeur qu'en 2017, par contre les sommes consacrées au gaz ont nettement augmenté du fait de factures 2017 non parvenues dans les délais et payées sur l'exercice 2018, ce qui dans les faits équilibre les consommations sur les deux exercices.

Au service Administration et logistique, les dépenses d'affranchissement, de téléphone, de fournitures de bureau, et de produits d'entretien et d'EPI restent au même niveau qu'en 2017.

Le service de restauration est au même niveau de recettes qu'en 2017, soit 295 107.20 € avec des dépenses mieux maîtrisées, soit 289 747.24 €, ce qui induit un résultat excédentaire.

Les bourses de collèves voient leur chiffre passer de 26 000 € à 31 609 €, ce qui est dû au fait de l'augmentation du nombre de taux 3 pour le même nombre de boursiers (147), posant la question d'un début de paupérisation de certaines familles.

Les investissements se répartissent comme suit :

- Local préparations froides : 17 312.32 € avancés par le collège et remboursés par le CD 84.

- Four : 20 571.00 €

- Valises connectées pour classes mobiles : 3 024.00 €

Les résultats qui se dégagent de l'exercice 2018 se montent à + 4 311.20 € au service général et à + 5 359.96 € au SRH .

Le fonds de roulement unique se monte donc à 169 477.53 €

Arrivée de Madame Rivière (APPE) à 18:40

Vote sur l'approbation des comptes : Adopté à l'unanimité

Remarques :

- le prix du papier, dont le cours est mondial, est en augmentation très sensible de l'ordre de 30% (le coût de la ramette est passé de 1,02 à 1,40 € HT).

- Le nombre de boursiers est stable (147 élèves) mais le taux des bourses allouées augmente, ce qui dénote une forme de paupérisation d'une partie de la population concernée par la zone de recrutement des élèves du collège.

- Point 4 : Affectation du résultat :

Le fonds de roulement se monte à environ 169 k€

Vote sur le Résultat : Adopté à l'unanimité.

- Point 5 : Décision Budgétaire Modificative :

Des pannes sur matériels en cuisine, l'agrandissement de la salle informatique avec l'installation d'une quinzaine de postes supplémentaires et le renouvellement d'ustensiles de vaisselle au self, nécessite une dépense de l'ordre de 13 k€.

Vote DMB : Adopté à l'unanimité.

- Mme Pinto, professeur, s'interroge sur la possibilité de ne plus utiliser google comme moteur de recherche mais plutôt un moteur de recherche non commercial comme Qwant par exemple.

Monsieur le Principal indique que cette possibilité lui paraît envisageable.

- Point 6 : Questions diverses :

a) Un parent d'élève (PEEP) demande pour quelle raison la formation des élèves aux premiers secours (PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1), obligatoire pour les élèves de troisième, n'est pas assurée au collège.

- Monsieur le Principal indique que le coût financier d'une part est trop élevé : 70€ par élève et 7 à 10 heures de formation et que d'autre part son organisation obligerait l'établissement à supprimer plusieurs journées de cours. La piste du financement par les familles (sur la base du bénévolat) en dehors des heures de cours doit être explorée.

b) Un parent d'élève (PEEP) s'interroge sur le choix des classes qui partent en voyage.

- Monsieur le Principal précise que c'est l'implication personnelle et bénévole des enseignants organisateurs qui détermine le choix des classes, c'est aux élèves dont ils ont la charge qu'ils proposent des voyages.

c) Un parent d'élève (AAPE) souhaite connaître la date de l'épreuve orale du DNB (Diplôme National du Brevet).

- Monsieur le Principal précise que cette épreuve se déroulera le matin du mercredi 12 juin, il ajoute que l'information sera diffusée aux collégiens et aux familles dans les jours qui viennent, un agenda des événements de fin d'année sera distribué à tous les élèves vers le 15 mai.

d) Un parent (AAPE) demande si un oral "blanc" du DNB est prévu.

- Monsieur le Principal indique que cette proposition sera faite au Conseil Pédagogique de l'établissement pour une éventuelle mise en place l'an prochain.

e) Un professeur s'interroge sur la possibilité de proposer aux usagers un transport scolaire vers Manosque, ce qui faciliterait les orientations de nos élèves vers les lycées de cette ville.

- Monsieur le Principal précise que le projet est à l'étude au niveau de la Région PACA qui en a la compétence.

f) Un parent (AAPE) demande à Monsieur le Principal s'il est prévu l'organisation d'une fête de fin d'année et un bal des collégiens ?

- Monsieur le Principal tient à préciser qu'il ne donnera pas l'autorisation d'organiser un bal de fin d'année au collège, il précise qu'il n'a ni les moyens ni les compétences pour garantir la sécurité des personnes pour ce type d'évènement. Il ajoute que, en revanche, il autorise l'organisation d'une fête du collège si les professeurs, les élèves et les parents d'élève le souhaitent.

Mme Pinto, professeur, intervient et précise qu'elle n'est pas certaine que les professeurs accepteront d'organiser cet évènement car cela constitue pour eux, en particulier, une somme de travail considérable.

Plusieurs parents d'élèves déclarent vouloir apporter leur soutien et leur participation aux professeurs organisateurs.

- Les élèves quant à eux seraient intégrés au projet dans la phase de réalisation d'ateliers.

g) Un parent (AAPE) s'inquiète des délais à respecter dans le cadre des procédures d'orientation, en particulier, en ce qui concerne les orientations spécifiques.

- Monsieur le Principal tient à dissiper les inquiétudes de certains parents, il indique que les fiches de vœux seront transmises aux familles avant les Conseils de Classes de 3ème qui se tiendront du 3 au 6 juin.

h) Un parent d'élève (PEEP) interroge Monsieur le Principal sur le projet d'affecter les élèves des communes de Sannes et d'Ansois au collège Marie Mauron de Pertuis et ceux de La Bastidonne au collège Marcel Pagnol de Pertuis ?

- Monsieur le Principal répond que la décision est du ressort du Conseil départemental. Il ajoute que la capacité d'accueil du Collège Albert Camus permet de recevoir dans de bonnes conditions les 715 élèves inscrits mais qu'il y a sans doute également des possibilités d'accueil dans les collèges de Pertuis (Monsieur Le Principal n'est pas au courant du projet de La Bastidonne vers Marcel Pagnol).

Fin de la séance à 19:15.

**Le secrétaire de séance, M. Grospellier
Pour l'AAPE**



**Le Principal,
M. François**